

Des logiciels open sources pour les administrations publiques ?

Une mesure économique contestée !

Le sénateur Franck Montaugé a voté l'amendement du groupe socialiste et républicain qui a permis le rétablissement de la promotion du logiciel libre par le Sénat dans le projet de loi « République numérique ». Cette disposition avait été supprimée par le groupe Les Républicains en commission, l'amendement du groupe socialiste, qui a été adoptée à la quasi-unanimité, encourage les administrations à utiliser le logiciel libre lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation d'un système d'information.